

**COMMUNE DE MEZIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 12****Pouvoirs : 1****POUR : 13**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

*Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.*

*Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.*

*Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.*

**DEL 26/2019****Objet : Modification statutaire Albret Communauté – Art. 3 : Siège**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté, et notamment l'article 3 relatif au siège d'Albret Communauté, sise 1 rue du Moulin des Tours, 47600 NERAC,

Considérant la délibération DE-187-2018 du 15 novembre 2018 d'Albret Communauté actant le déménagement des locaux administratifs au Centre Haussmann à Nérac,

Considérant la délibération DE-080-2019 du 27 mars 2019 d'Albret Communauté par laquelle l'assemblée délibérante a validé la modification des statuts d'Albret Communauté, à l'article 3, transférant ainsi le siège de l'EPCI à compter du 05 mars 2019, à l'adresse suivante :

Centre Haussmann  
10, place Aristide Briand  
47600 NERAC,

Il convient d'approuver dans les trois mois cette modification des statuts, par délibération de chaque commune membre.

Considérant l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté, stipulée comme suit :

**Article 3 :**

Le siège social de la communauté de communes Albret Communauté est transféré au Centre Haussmann, 10 place Aristide Briand 47600 NERAC, à compter du 05 mars 2019.

Le Maire,  
Jacques LAMBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

